DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES TRANQUILLITÉS
SERVICE POLICE MUNICIPALE

Catégorie : C
Cadre d'emploi : Agent de police municipale
Fonction : Agente / agent de police municipale en équipe journée

RI : 20% TB + IAT
NBI : **15 points** (Z31)

Référence à rappeler : IE-0207
Date limite d'envoi des candidatures : Dimanche 25 août 2019

Contexte : Au sein des unités opérationnelles, sous l'autorité du responsable d'unité de proximité, vous participerez à l'ensemble du spectre missionnel de la police municipale de Grenoble, conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Missions de régulation de la vie nocturne

» Assurer la prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
» Veiller au respect de l'application des pouvoirs de police du maire
» Toutes missions dévolues à la police municipale en application des nouvelles dispositions légales et réglementaires
» Ilotage et sécurisation de la commune
» Etablir une relation de proximité avec la population
» Utiliser les moyens techniques mis à disposition (radio, caméra individuelle, vidéo-protection, cinémomètre, éthylotest, PVE)
» Assurer la police de stationnement (mise en fourrière, verbalisation du stationnement anarchique)
» Surveiller les manifestations et les festivités.
» Collaboration avec les forces de sécurité de l'Etat (cellules de crise, manifestations, accidents)
» Rédiger des rapports et procès-verbaux.

Profil

» Vous avez une bonne connaissance de la réglementation en vigueur.
» Vous avez le sens du contact avec la population et le sens du service public.
» Vous êtes doté d'un bon sens de l'observation.
» Vous êtes en capacité de travailler en équipe.
» Vous faites preuve de discrétion, de rigueur, d'autorité et de maîtrise de vous-même.
» Vous êtes apte à porter de l'armement de catégorie B et D.
» Vous maîtrisez l'ensemble des outils et logiciels (Code de la Route, Code de la déontologie,
» Code pénal, pouvoirs de police du Maire, LOGITUD, PVE)
» Vous êtes titulaire du permis B.

Conditions de travail

» Lieu d'exercice : sur l'ensemble de la commune
» Patrouilles : réalisées en véhicule, vélo de service ou en pédestre selon les nécessités de service
» Horaires : Temps complet 35h - cycle de 6 semaines
  - Horaires du lundi au vendredi ou du mardi au samedi selon planning
    Matin : 7h00-14h00 ou Après-midi : 13h00-20h00
  - 1 dimanche sur 6 travaillé
    Matin : 6h00-13h00 ou Après-midi : 13h00-20h00
  - Horaires pouvant être modifiés en fonction des nécessités de service
» Contraintes physiques : station debout prolongée, aptitude sport de combat, aptitude à travailler en extérieur quelles que soient les conditions météorologiques, aptitude physique afin de répondre aux obligations de formations de la filière police municipale, port de l'armement.
» Port de charges lourdes : ponctuel
» Obligations vestimentaires : port de tenue de policier municipal, gilet pare-balles, casque, bouclier

- Travail en équipe : majoritairement
- Contact avec le public
- Conditions physiques particulières : aptitude physique afin de répondre aux obligations de formations de la filière police municipale
- Armement de catégorie B : aérosol incapacitant ou lacrymogène, pistolet à impulsion électrique
- Armement de catégorie D : bâton de protection télescopique ; bâton de protection et de défense à poignée latérale
- Moyens Radio

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Laurent PRUVOST, Chef de service, Tél : 04.76.86.55.36